



**PROCES-VERBAL RELATIF A L'AFFECTATION  
DU PRODUIT DE LOCATION DE LA CHASSE**

En application de l'article L. 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit le 27 juin 2023, avec un délai de réponse fixé au 21 juillet 2023 en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

Les propriétaires ont été informés qu'en cas d'abandon du produit de la chasse à la commune, le produit de la location sera utilisé dans l'intérêt collectif local, destiné notamment à l'entretien des chemins et des fossés par l'intermédiaire de l'Association Foncière.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- nombre de propriétaires concernés : 187
- surface totale des terrains concernés : 545 ha 24 a
- nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 134
- surface globale appartenant à ces propriétaires : 473 ha 97 a 94 ca

En conséquence, le maire constate que :

**la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.**

Le présent procès-verbal sera affiché ce jour et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Batzendorf  
Le 4 septembre 2023

Le Maire :

Isabelle DOLLINGER

